

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 AVRIL 2021**

Le 6 Avril 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, M. Patrick LELIEVRE Mme Marie ZOUINI, M. Yvan DERAMBURE, M. Régis de COLNET, M. Thierry GOLLIOT, Mme Michèle DEFERT, M. Didier PONCET, M. Jean-Luc DUBAN, Mme Nadège ESTEVES, Mme Angélique HUBAUD, Mme Florence MULTON,

Excusés : M. Michel TRUFFAUT qui donne pouvoir à M. Pierre LEPOETRE, Mme Véronique DETOUILLOIN qui donne pouvoir à M. Patrick LELIEVRE

Absente : Mme Stéphanie DERIVIERE

M. Jean-Luc DUBAN a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la réunion précédente. Aucune autre observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur LEPOETRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

- 1) Personnel communal : modification de la quotité horaire
- 2) Compte de gestion 2020
- 3) Compte administratif 2020
- 4) Affectation du résultat 2020
- 5) Fiscalité communale
- 6) Budget primitif 2021
- 7) Amortissement fonds de concours
- 8) SISA : modification des statuts
- 9) Informations diverses

**1) Personnel communal : modification de la quotité horaire**

Monsieur LEPOETRE explique à l'assemblée qu'il s'agit de passer de 25 à 27 heures de travail hebdomadaire un poste en contrat à durée déterminée rémunéré sur le grade d'adjoint technique-animation. Il précise que le poste concerné est occupé par un agent polyvalent en charge de l'entretien de l'école que l'agent travaille déjà sur 30 hres par semaine pendant les semaines d'école. Il ajoute que cette évolution est nécessaire suite à la mise en place des règles sanitaires dans l'école, règles qui vont s'appliquer durablement.

Après l'exposé du Maire,  
Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le passage de 25 à 27 heures de la quotité de travail hebdomadaire du poste permanent non titulaire rémunéré sur l'échelle C1 relative au grade d'adjoint technique ou d'animation (service école/animation périscolaire) et charge le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## 2) Compte de gestion 2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le compte de gestion est le document établi par la Trésorerie qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes ; Il comporte une balance générale et un bilan comptable de la collectivité. Il ajoute que le compte de gestion doit être strictement identique au compte administratif établi par la Mairie et doit être adopté avant le vote de ce dernier.

Après l'exposé du Maire,  
Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité le compte de gestion dressé par le Comptable de la Trésorerie du Grand Amiens et Amendes.

## 3) Compte administratif 2020

Monsieur LEPOETRE signale que la commission finances s'est réunie à deux reprises pour traiter du sujet et remercie les élus pour le temps passé.

Il donne lecture des réalisations 2020 en section de fonctionnement et d'investissement dans le document remis aux élus préalablement à la réunion. Il décline ensuite le résultat d'exécution du budget 2020.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
solde d'exercice reporté	45 459,09			331 326,78
Opérations de l'exercice	422 044,26	511 018,70	913 449,30	1 060 067,26
<b>TOTAUX</b>	<b>467 503,35</b>	<b>511 018,70</b>	<b>913 449,30</b>	<b>1 391 394,04</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>43 515,35</b>		<b>477 944,74</b>
Restes à réaliser	44 831,00	42 034,00		
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>512 334,35</b>	<b>553 052,70</b>	<b>913 449,30</b>	<b>1 391 394,04</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>40 718,35</b>		<b>477 944,74</b>

Les membres du Conseil élisent Monsieur LELIEVRE pour tenir la Présidence de séance.  
Le Maire quitte l'assemblée.

Monsieur LELIEVRE demande à procéder au vote du compte administratif 2020.  
Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée,  
Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2020.

#### 4) Affectation du résultat 2020

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance et propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 comme suit :

- du solde d'investissement 2020 .....	+ 43 515.35
- du solde des restes à réaliser 2020 .....	- 2 797.00
Compte tenu	
- du résultat excédentaire de fonctionnement 2020.....	477 944.74

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 en 2021 comme suit :

Excédent reporté en fonctionnement 2021 ligne 002 : 477 944.74

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2020.

#### 5) Fiscalité communale

Monsieur LEPOETRE explique à l'assemblée que l'année 2021 est une année particulière avec la suppression des recettes fiscales issues de la taxe d'habitation. Il précise que celles-ci doivent être compensées par le basculement aux bénéficiaires des communes de la taxe foncière perçue par les départements. Le taux de la taxe sur le foncier bâti du Département (25.54%) doit être ajouté au taux communal (26.97%).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission en charge des finances a proposé d'ajuster à 53% le nouveau taux de cette taxe.

Il ajoute que les bases locatives sur lesquelles est appliqué le taux sont revalorisées par l'Etat uniquement de 0.2%, ce qui est très peu par rapport aux années précédentes.

Monsieur LEPOETRE rappelle ensuite le taux de la taxe sur le foncier non bâti (42.35%).

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux de fiscalité directe comme suit :

- ✓ Taxe Foncière sur le bâti ..... 53.00%
- ✓ Taxe Foncière sur le non bâti ..... 42.35%

#### 6) Budget primitif 2021

Monsieur le Maire donne lecture des propositions budgétaires 2021.

**LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions Budgétaires
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>325 900,00</b>
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	180 200,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	81 500,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	60 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 200,00
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>481 250,00</b>
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 550,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	474 700,00
<b>014 - Atténuations de produits</b>	<b>22 306,00</b>
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>157 050,00</b>
<b>66 - Charges financières</b>	<b>7 400,00</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>1 600,00</b>
<b>68 - Dotations provisions semi-budgétaires</b>	<b>600,00</b>
<b>022 - Dépenses imprévues</b>	<b>5 000,00</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 001 106,00</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>520 913,00</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 522 019,00</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions Budgétaires
<b>70 - Produits des services, domaine et ventes diverses</b>	<b>132 100,00</b>
<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>594 179,00</b>
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	<b>261 096,00</b>
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>38 100,00</b>
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>100,00</b>
<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>18 499,26</b>
<b>002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>477 944,74</b>
<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 522 019,00</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 522 019,00</b>

**LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>	Report 2020	Prévisions 2021	Total
<b>EQUIPEMENT</b>			
Mairie	-	16 000,00	16 000,00
Ecole	4 267,00	36 400,00	40 667,00
Cantine		22 000,00	22 000,00

<u>Dépenses</u>	Report 2020	Prévisions 2021	Total
<b>EQUIPEMENT</b>			
Construction nouvelle Cantine		2 000,00	2 000,00
Voirie		25 000,00	25 000,00
Aménagement d'espace	617,00	3 000,00	3 617,00
Acquisitions foncières	2 400,00	25 000,00	27 400,00
Atelier communal		20 000,00	20 000,00
Accessibilité-sécurité	3 911,00	64 500,00	68 411,00
Eglise	11 976,00	4 000,00	15 976,00
Cimetière		10 000,00	10 000,00
Salle des fêtes		5 967,00	5 967,00
Construction Salle des fêtes		1 200 000,00	1 200 000,00
Crèche		2 000,00	2 000,00
Mairie Bâtiment		72 000,00	72 000,00
Maison médicale bâtiment	21 660,00	10 000,00	31 660,00
<b>TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT</b>	<b>44 831,00</b>	<b>1 517 867,00</b>	<b>1 562 698,00</b>
			-
<b>REMBOURSEMENT DE LA DETTE</b>			
Emprunt - remboursement capital	-	52 720,00	52 720,00
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>44 831,00</b>	<b>1 570 587,00</b>	<b>1 615 418,00</b>

<u>Recettes</u>	Report 2020	Prévisions 2021	Total
<b>EQUIPEMENT (subventions)</b>			
Cantine	853,00		853,00
Mairie	4 226,00		4 226,00
Mairie-bâtiment		47 076,00	47 076,00

<u>Recettes</u>	Report 2020	Prévisions 2021	Total
<b>EQUIPEMENT (subventions)</b>			
Ecole	15 895,00	13 217,00	29 112,00
Eglise	10 100,00		10 100,00
Accessibilité sécurité		10 496,00	10 496,00
Maison médicale- Construction	6 101,00	7 844,00	13 945,00
Aménagement d'espace	4 859,00		4 859,00
<b>TOTAL SUBV. EQUIPEMENT</b>	<b>42 034,00</b>	<b>78 633,00</b>	<b>120 667,00</b>
Nouvel emprunt		860 000,00	860 000,00
FCTVA		49 922,00	49 922,00
Taxe d'aménagement		20 000,65	20 000,65
Caution		400,00	400,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>1 008 955,65</b>	<b>1 050 989,65</b>
Virement du fonctionnement		483 402,00	483 402,00
Amortissements		37 511,00	37 511,00
Excédent reporté 2020	-	43 515,35	43 515,35
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>42 034,00</b>	<b>1 573 384,00</b>	<b>1 615 418,00</b>

Monsieur LEPOETRE déroule ensuite les subventions accordées dans le cadre du budget :

	Subv 2020	Propositions 2021
Crèche Parentale selon convention	31 000,00	31 000,00
Familles Rurales	5 000,00	5 000,00
Comité de Jumelage	1 200,00	300,00
Comité d' Animation	150,00	150,00
Société de chasse	170,00	250,00
Pétanque	150,00	150,00
Temps libre	250,00	150,00
Club photo	300,00	150,00
<b>TOTAL</b>	<b>38 220,00</b>	<b>37 150,00</b>

Monsieur LELIEVRE estime que le dossier de construction d'une salle des Fêtes n'est pas prioritaire. Il souhaite que ce budget soit consacré à d'autres travaux.

Monsieur le maire se demande pourquoi il n'a pas évoqué son sentiment lors des réunions de la commission finances. Il ajoute que le budget salle des fêtes n'existe plus dès lors qu'il n'est pas financé par le plan de relance : il faudra alors prévoir budgéter l'extension du local technique.

Monsieur LEPOETRE souligne que les prévisions budgétaires en dépenses d'investissement sont liées aux réponses de la Préfecture en matière de subvention.

Monsieur GOLLIOT demande à Monsieur LEPOETRE de préciser les prévisions budgétaires concernant les acquisitions foncières. Celui-ci répond qu'il s'agit de prévoir l'acquisition d'une parcelle de bois pour la création d'un point de rétention d'eau (acquisition en cours), une parcelle pour la future salle des fêtes, une parcelle qui permettrait d'agrandir l'espace VAGNIEZ et des bandes de terrain chemin du petit bois pour la réalisation de trottoirs.

Madame ZOUINI pense qu'une subvention aurait pu être accordée à la MAM dans le cadre du vote du budget. Monsieur LEPOETRE souhaite plutôt aider sous une autre forme que financière (conseil ou autres).

Monsieur DUBAN interroge le Maire sur la pérennité de la recette issue de la taxe SECODE. Monsieur LEPOETRE propose d'évoquer le sujet en questions diverses.

Sur proposition du Maire  
Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,  
Le budget primitif 2021 est adopté à l'unanimité.

## **7) Amortissement fonds de concours**

Conformément à l'obligation comptable, Monsieur LEPOETRE propose d'amortir les fonds de concours versés à AMIENS METROPOLE pour le financement des vestiaires de football (46 869.62 Euros), de la chicane Sud (16 434.93 Euros) sur 10 ans et les travaux d'assainissement de l'école (3 600 Euros) sur 5 ans.

Après en avoir débattu,  
Les amortissements ci-dessus sont adoptés à l'unanimité.

## **8) SISA : modification des statuts**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il s'agit de valider la modification des statuts du SISA suite au déménagement du siège au 120 Rue Victor HUGO-80440 BOVES.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

L'assemblée approuve à l'unanimité la modification des statuts du SISA..

## 9) Informations / questions diverses.

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Départ en retraite de Madame DELANNOY au 01/07/2021
- Visite de la SECODE programmée le 12 avril pour les élus qui le souhaitent afin de mieux comprendre l'évolution du site (limitée à 6 personnes).
- Enquête publique pour l'implantation d'éoliennes sur le territoire de Grattepanche : Monsieur LEPOETRE regrette que cette opération n'ait pas fait l'objet d'une information beaucoup plus tôt pour les élus. Il propose de programmer une réunion spécifique sur ce sujet.

Monsieur LELIEVRE explique que le SIVU a retenu le budget 120 000 € pour les travaux de voirie de la commune. Il précise que les propositions de la municipalité avoisinent les 167 000 €. Un choix a été fait pour rentrer dans le budget : les travaux Rue du Cul de Sac, de la Ruelle, de la Vallée, du chemin de Remiencourt sont retenus. Ceux du chemin du Petit Cagny sont reportés.

Monsieur LELIEVRE ajoute qu'un chaucidou est prévu rue des Haies du Tour de Ville et qu'une étude est menée pour la même opération chemin du Petit Cagny.

Monsieur LELIEVRE demande si une communication par SMS peut être mise en place entre élus pour échanger sur les affaires de la mairie. Monsieur le Maire répond que chaque jour, une multitude d'informations est traitée et qu'il n'est pas possible d'envoyer l'information en permanence. Il invite les élus à passer plus souvent en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40